Procès-verbal

BUREAU TERRITORIAL
Mardi 20 Février 2024 (17h30 – Visioconférence)

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Ghislaine ROSSIGNOL, Rolland SORMANI, Bernard VAUR.

Membres excusés : Daniel COLLET, Christophe GIL, Jean Claude LEGENDRE, MARTINIE Laurent, Bernard PUJOL, Alain REY, Max SANTA.

Assistent : Pierre CIBOT, Fanny GAUZERE, André LAUR, Eric PLANES, David ROSICH, Laurent SOLA.

Communication du Président

Le Président fait part de la venue du Président de la FFR dans les départements du Gers et des Hautes Pyrénées le week-end des 2 et 3 mars.

Le Président fait état des premières orientations des futures compétitions. Cela doit être présenté et validé en Comité Directeur FFR.

Alain DOUCET exprime aux membres du Bureau son ressenti et sa vision sur le fonctionnement actuel de la Ligue au sein de l'équipe. Il constate un manque de communication transversale sur les actions de chacun(e). Il ne remet pas en cause la qualité du travail mais souhaite un travail plus collectif et des échanges plus efficaces avec tous les acteurs. Une réflexion est à mener.

Réseaux sociaux (*annexe 1*)

Fanny GAUZERE, chargée de communication à la Ligue, présente l'analyse et statistiques qui ont été réalisées du 5 janvier au 5 février sur les 3 réseaux majeurs de la LOR : Facebook, Instagram et Linkedin ciblant ainsi un plus grand public selon la tranche d'âge en fonction des réseaux sociaux. La Ligue Occitanie reste la 1ère Ligue en terme d'abonnés due à la fréquence des publications.
Fanny parle de la publication des résultats et classements mise en place début de saison, la Ligue la seule à la proposer et qui remporte une satisfaction auprès des clubs.
Une analyse sera communiquée chaque mois au Bureau Territorial.
Le Président DOUCET au nom du Bureau tient à féliciter Fanny GAUZERE pour cet excellent travail et de l'élan qu'il espérait à ce service.

Sportif

Eric PLANES présente le déplacement en Irlande dans le cadre du projet ERASMUS pour lequel les techniciens avaient candidaté pour un échange avec un pays étranger. Ce déplacement est pris en charge par l'État (programme Erasmus+). La délégation sera composée du DTL, 5 CTL, Julie CUMINETTI et un traducteur.

Eric PLANES présente le programme et le staff pour les échanges internationaux M15F et M16G, avec la province de la Vénétie qui se dérouleront du 27 au 30 mars 2024 à Gruissan. (*annexe 2)*. Le budget prévisionnel s'élève à 15561€.

IREF

Eric PLANES communique les actualités de l'institut.
2 nouvelles formations vont être mises en place :

- Formation sécurité bénévole, assurée par un organisme de formation au métier de la sécurité (ESM Sécurité) sur les sites de Gruissan, Albi, Lunel, Tarbes, Perpignan et Toulouse.
 Le Président souhaite que cette information soit relayée sur le site.
 Le tarif de cette formation sera de 80€ par stagiaire.

La 1ère formation se déroulera à Toulouse le 16 mars. Les dates sur les autres sites seront communiquées prochainement.

Suite à la question de Ghislaine ROSSIGNOL, Eric précise que cette formation se déroulera en visio pour les aspects théoriques et sur le terrain pour les aspects pratiques.

- La formation diplômante Accompagnement des petites et moyennes structures (public concerné Bac +2) est en cours de construction avec « Purple Campus » et le CFA.

Gestion des espaces commerciaux

Alain AZPIROZ fait part au Bureau du contact de la Société REJOLT dont sa mission est de gérer les séminaires parmi eux des grands groupes industriels français, et souhaiterait référencer les espaces commerciaux de la Ligue dans leur société pour les proposer à leurs clients.
Ce service représenterait un coût de 15% de la facture hors taxe. Les informations sur les aspects juridiques et financières sont attendues de la part de la Société.

Alain AZPIROZ indique avoir obtenu de la Société FIT GROUP une réponse favorable à l'appel d'offre pour la commercialisation. Le souhait de la Ligue était de conserver la gestion et l'organisation. Il est attendu une proposition écrite de l'accompagnement de la commercialisation sous 10 jours.
Le Président demande de relancer rapidement la signature de l'avenant du précédent contrat.

Cyber sécurité

Pierre CIBOT informe les membres du Bureau d'une usurpation d'identité à son encontre par un hacker qui s'est infiltré sur la messagerie de la Ligue Occitanie en demandant de procéder à un virement conséquent. La réactivité des services a permis de déjouer cette tentative de détournement de fond.
Le risque de cyberattaque est de plus en plus fréquent.
Un projet de couverture assurantielle cyberattaque a été diligenté auprès de notre assureur AXA qui permettrait de contrer ce genre d'attaque tout au moins de réparer les éventuelles conséquences.
Pierre CIBOT propose de souscrire une assurance cyber sécurité dont la cotisation annuelle serait de 2249€.
Le Bureau Territorial valide à l'unanimité des membres présents la souscription de cette assurance.

Médical

Bernard VAUR parle du changement de règlementation concernant la requalification des joueuses et joueurs après un carton bleu. Le document explicatif a été mis en ligne par la FFR et applicable à compter du 15/02/2024.
Il précise que la Ligue n'a été informée que ce jour de la modification du règlement avec une date de prise d'effet à partir du 27/02 et non au 15/02.
Il souhaite que ce problème de communication soit remonté auprès de la FFR.
Le Président DOUCET demande à André LAUR de signaler cet état de fait au nom de la Ligue lors des réunions de Présidents de la FFR.

Ressources Humaines

Recrutement de l'adjoint ASI : (2ème entretien : 21/02)

Stagiaires :
-Grégoire RICHARD (4 mars-28 juin) - services admin/finances / RH / juridique
-Maxime MANZAGOL (4 mars-28 juin) - service SI (mise en place du plan cyber sécurité)
-Benjamin PRIET (dates à définir) – RSE (construction du plan d'actions collectif et individuel).
-Rachel BELLEGARDE (4 au 30 avril), service arbitrage (dossier Challenge Occitan : Foire de Toulouse).

CSE

Les points abordés lors de la réunion du 13/02 :

-Présence de l'inspecteur du travail qui a apporté son expertise.
-Consultation du médecin inspecteur de la médecine du travail (regroupement possible ou non sur deux centres de médecine du travail)
-Identification d'un référent prévention, santé, sécurité, salarié(e) compétent qui devra suivre une formation obligatoire de 5 jours.

Un appel à candidature a été lancé ce jour (20 février) aux salariés

-Conditions de travail :

Flexibilité des horaires sur la pause déjeuner (12H-14H) : respect du règlement intérieur
Aménagement d'un espace détente (ex bureau 12) : **en cours et effectif courant du mois de mai/juin.**

-Plan de développement des compétences des salariés de la LOR, suite aux entretiens professionnels.
Formations individuelles identifiées (voir pour financement OPCO, via AFDAS)

Voir pour une démarche collective pour les formations ci-après :
-PSC1 (convention avec sapeurs-pompiers)
-Les dispositifs de financement public (voir avec INEF, CROS, AFDAS, Région…)

Flotte automobile

Pierre CIBOT informe le Bureau du prochain renouvellement d'une partie de la flotte automobile en octobre 2024, soit 24 véhicules. La commande devra être passée début mars pour avoir les garanties de les réceptionner en octobre.
2 offres ont été reçues : KIA sur des véhicules thermiques au super 95, et FORD sur véhicules super éthanol.
Le Bureau Territorial vote à l'unanimité de contractualiser avec FORD GRIM.

Pierre CIBOT dit qu'une réflexion est à l'étude sur des véhicules électriques. Un travail est mené sur l'équipement des sites en borne et des aides financières qui pourraient être octroyées. A l'heure actuelle il est trop tôt pour s'engager dans cette direction.

Le Président demande à Pierre CIBOT de voir le bien fondé de conserver les véhicules de Narbonne et de celui qui est immobilisé à la Ligue.

Epreuves

Seniors (annexe 3)

Rolland SORMANI fait un point sur le dossier FLHV Perpignan.
La FFR a notifiée par mail en date du 12 février que l'Association Foyer Laïque du Haut Vernet a introduit une requête en référé devant le Tribunal Administratif de Versailles, visant à obtenir la suspension de l'exécution de la décision du 6 décembre 2023 de la Commission Fédérale d'Appel. L'audience est fixée le 28 février prochain.

Rolland SORMANI fait un retour sur la réunion mensuelle de la Commission Nationale des Épreuves, et des travaux qui y sont menés.
-maintien du système de la saison passée, 32ème de finale se joueront sur le terrain sur le terrain des têtes de séries
-nouvelles appellations des compétitions nationales pour la saison 2024-2025
-autorisation de la FFR pour scinder une catégorie en deux, libre choix est laissé aux ligues.
Le Bureau Territorial se prononce à l'unanimité contre cette disposition.
-projet de création d'un championnat de France de réserve régionale 2 et d'un championnat de France Régionale 1 U16 et U19
-le projet sur la Régionale 4 est abandonné aucune ligue n'est favorable.

Règlement financier forfait matchs retours :
Jean-Yves MOURET fait état de deux cas ou un club s'est déplacé sur le match retour et qui demande une indemnisation. Cette disposition est prévue pour les championnats fédéraux dans le règlement FFR. Cette précision règlementaire n'est pas inscrite dans les règlements de la LOR.
Il sera fait un rappel aux clubs par avis hebdomadaire que l'article 656 des RG de la FFR sera appliqué dans les championnats territoriaux (forfaits matchs retour) toutes compétitions confondues.
La somme de 200€ d'indemnisation est validée par le Bureau.

Le FC TRIE a fait appel de la décision du conseil des litiges qui demandait de rejouer la rencontre contre le SEMEAC Olympique. Si ce match devait se rejouer, le Bureau Territorial décide de mettre en place la procédure de « rencontre à risque ».

Jeunes

Christian ABEILHE fait un point sur les compétitions U16 et U19.
Onzième journée, 3 reste à venir.
Il est fait état de la mise en place des sanctions sur les journées à venir (suspensions terrains et matchs à risques).
La situation du challenge vertueux sera envoyée aux clubs à la reprise du championnat.

Le Président DOUCET concernant la rencontre en juniors de Tournay qui n'a pu être traité en commission de discipline faute de rapport d'arbitre, demande au nom du Bureau au Directeur Général et à la responsable du service juridique, de faire un courrier au club à Pierre CIBOT et Coralie PAPAILHAU (service juridique) en leur rappelant d'être vigilant au bon respect et attitude de leurs joueurs.
Jean-Yves MOURET porte à la connaissance du Bureau que la 3CPR a été saisie ainsi que la jeunesse et sports.

Sélections départementales
U16 – Challenge Alain MONDON
1 forfait : Tarn et Garonne dans la poule 1.
Classements :
Poule 1 : Haute Garonne
Poule 2 : Tarn
Poule 3 : une rencontre reste à jouer Pays Catalan / Gard
Meilleur second en poule 1 : Aveyron Lozère

U19 – Challenge André DANTIN
2 forfaits : Aveyron Lozère (poule 1) et Gard (poule 3)
Classements :
Poule 1 : Haute Garonne
Poule 2 : Hautes Pyrénées
Poule 3 : Hérault
Meilleur second en poule 3 : Pays Catalan
½ finales sur terrain neutre : Haute Garonne / Pays Catalan et Hérault / Hautes Pyrénées

Féminines (annexe 4)

Dorothée PEREZ parle de la prochaine réunion SNSNCDFF qui se tiendra le 22 février où sera également abordé la mise en place également, comme les séniors et les jeunes, des championnats de France.
Le Président souhaite que le langage soit uniforme que la Ligue reste favorable au maintien de ce qui existe en ce moment qui permet au plus grand nombre de jouer le plus longtemps possible.

Trophée pour elles
La compétition départementale débute le 16 mars (phases qualificatives)
Les poules sont communiquées.
12 sélections sont réparties en 4 poules de 3.
Daniel FABRE demande à Dorothée PEREZ pour les départements qui vont accueillir les plateaux communiquent les lieux afin de prévoir le cas échéant les déplacements.
Phases finales le 6 avril sur 1 site à désigner.

Dorothée PEREZ présente les clubs candidats (10) pour l'organisation des Finales Féminines, la date butoir est fixée au 28 février.
Le choix sera fait en fonction des oppositions et sera entériné lors d'un prochain bureau.

A l'occasion de la journée des droits de la femme, le 8 mars, lancement de la campagne « le rugby un sport pour grandir et s'épanouir ensemble » (U12).
En parallèle avec la Commission des Écoles de Rugby une remise de dotation sera offerte lors d'un rassemblement prévu le 27 avril prochain.

École de Rugby (annexe 5)

Julie CUMINETTI propose un document établi conjointement entre les Commissions EDR et Arbitrage sur l'intervention des arbitres sur les rencontres Écoles de Rugby.
Cette note interne a été réalisée afin de répondre aux nombreuses interrogations et de clarifier certaines situations.

Tournée des Terroirs

André LAUR fait le point sur la tournée.
24 réunions de terroirs se sont tenues à ce jour.
Quelque compte rendus ont d'ores et déjà été effectués, André LAUR reste en attente de ceux non transmis pour dresser un bilan global.
Les compte rendu reçus laissent apparaitre des sujets qui reviennent régulièrement :
- coupure d'un mois sans rencontre chez les M16 et M19 qui reste trop longue.
- difficultés pour trouver des bénévoles à long court
- difficultés d'obtenir des sources de financement (subventions) par manque de compétence sur le montage des dossiers.

René BES confirme les dire d'André LAUR et dit qu'il serait opportun que les fiches présentées pour l'obtention des subventions soient envoyées aux clubs.
Jean-Yves MOURET dit que sur les réunions qu'il a animées, le sujet sur les problèmes des déplacements et de leurs coûts est revenu dans beaucoup de terroirs.

André LAUR parle des dispositifs du « club Engagé » (dispositif fédéral uniquement pour le rugby) et du « Club Sportif Engagé » (mené par le ministère du travail), de leurs différences et de leurs enjeux.
Il tient sur le club sportif engagé à informer du dispositif en préparation au niveau de l'État qui permettrait au monde sportif (tous sports confondus) la création de 1000 emplois sociaux sportifs avec une aide s'étalant sur 3 années de 20.000€ par an.
Ghislaine ROSSIGNOL demande à André LAUR de lui transmettre les formalités à entreprendre sur ces dispositifs afin de les communiquer aux clubs des terroirs de chacun afin de mieux les accompagner. Sur les réunions des terroirs il a été aussi question des effectifs, formation des éducateurs.

Validation PV

Jean-Yves MOURET soumet à validation le procès-verbal du 14 novembre.
Le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres présents.

Questions diverses

Jean-Yves MOURET informe qu'il a sollicité Geneviève BECKER pour intégrer la Commission ANS. Il propose également de lui confier la gestion du suivi des relevés des décisions Bureaux Territoriaux et Comités Directeurs. Elle sera invitée à toutes les réunions du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET